

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE RÉSERVATION

### 1. Modalités de Réservation

Le client dispose d'un délai de **10 jours** avant la date de l'évènement pour poser une option sur la prestation. Passé ce délai, la réservation doit être confirmée pour garantir la disponibilité.

Les demandes peuvent être effectuées par téléphone, par email ou directement au sein de l'établissement de Fontainebleau. Le client est invité à fournir des informations précises sur le projet : établissement souhaité, nombre de convives, date, entité (entreprise, association, particulier), ainsi que tout autre détail pertinent.

Une option peut être posée après l'analyse du projet. Un devis correspondant sera transmis au client. La réservation est définitivement validée à réception du devis signé par le client.

Le client centralise les choix de menus pour l'ensemble des convives, en précisant les éventuelles allergies alimentaires. Les choix des menus doivent être envoyés par le client dans les **7 jours** avant l'évènement pour l'ensemble des convives.

Aucune arrhes ni acompte n'est demandé pour les réservations. Nous faisons confiance à nos clients, et espérons que cette confiance sera réciproque.

La prestation sera réalisée selon les termes convenus. Le paiement s'effectue sur place ou par facturation selon les modalités décrites ci-dessous.

Une modulation du nombre de menus pendant cette période est appliquée.

Le nombre de convives peut être ajusté à **+/- 10 % jusqu'à la veille de l'évènement. Aucun frais supplémentaire ne sera facturé pour ces ajustements.**

**En cas d'annulation le jour même de l'évènement (midi ou soir), tous les menus non consommés seront facturés, à l'exception d'un menu offert à titre de geste commercial.**

### 2. Modalités de Paiement

#### a. Entreprises, Associations et Entités Publiques

Paiement à 30 jours fin de mois : suivant l'envoi de la facture par le service comptabilité le lundi suivant l'évènement Uniquement après notre accord et sous condition d'ancienneté. Par chèque en boîte postale ou par virement (**mention obligatoire du numéro de facture dans le libellé**)

Paiement sur place : paiement accepté par chèque, espèces, carte bancaire, ou titres-restaurant (papier/numérique). Un justificatif de paiement sera remis sur place, et la facture acquittée envoyée par email le lundi suivant l'évènement.

Paiement via la plateforme CHORUS PRO : sous réserve d'autorisation préalable avec fourniture des informations requises : devis, numéro SIRET, date, lieu de facturation, lieu de prestation, numéro d'engagement et / ou bon voucher.

#### b. Particuliers

Paiement accepté sur place par carte bancaire, espèces, ou titres-restaurant. Sur demande, une facture pourra être envoyée par le service comptabilité le lundi après l'évènement.

### 3. Pénalités de Retard

En cas de retard de paiement, des pénalités légales seront appliquées à partir du jour suivant la date d'échéance.

Une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement sera également exigible, conformément aux lois en vigueur.

Un délai de paiement peut être accordé.